RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00356
Numéro SIREN : 795 086 701
Nom ou dénomination : SAS AB65, Societe de participations financieres de profession liberale de biolog

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2020 sous le numéro de dépôt 1420

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2020

Désignation de l'entreprise : SAS AB65 - BRIGNOLI — chemin de Bourisp — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 65170 SAILHAN

SIRET : 7 9 5 0 8 6 7 0 1 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122019 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122018 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012		
		Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040	499 994	042	499 994	499 994
	Total I (5)	044	499 994	048	499 994	499 994
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	STOCKS Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Créances (2) Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084		086		295
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096		098		295
	Total général (I + II)	110	499 994	112	499 994	500 289

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	300	300
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	183 820	139 442
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	33 591	44 379
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	220 711	187 120
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	218 666	270 562
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 380	570
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169 59 237)	172	59 237	42 037
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	279 283	313 168
	Total général (I + II + III)	180	499 994	500 289

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	164 782
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Certifiés conformes
la Présidente

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SAS AB65 - BRIGNOLI**

Néant ☐ *

				Exercice N clos le 31122019 (1)	Exercice N-1 clos le 31122018 (2)		
A - RESULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
	Production vendue services *		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			3 144	242	3 144	3 066
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252		
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			**3 144**	264	**3 144**	**3 066**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				**(3 144)**	270	**(3 144)**	**(3 066)**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			41 994	280	41 994	52 685
	Produits exceptionnels (IV)				290		1 055
	Charges financières (V)			5 259	294	5 259	6 295
	Charges exceptionnelles (VI)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				**33 591**	310	**44 379**	
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			**33 591**	312	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330		
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986				
	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)		987				
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)		127				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981				
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989				
	Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)		138			342	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991				
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992				
	ZFA NG (44 quaterdecies)		345				
	Investissements outre-mer		344				
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		993				
	Divers* dont Créance due au report en arrière du déficit		346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655				
	Déduction exception-nelle simulateur de conduite		641			350	39 895
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648				
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	**6 304**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables :* 65 819 dont imputés sur le résultat :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	**6 304**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **499 994** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **41 994** euros et un total **charges** de **8 403** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **33 591** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

AB65
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE
DE BIOLOGISTES MEDICAUX
AU CAPITAL DE 3.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE BOURISP 65170 SAILHAN
795 086 701 RCS TARBES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 19 JUIN 2020

DEUXIEME DECISION
L'associée unique, constate que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 33 591 euros et décide de procéder à l'affectation suivante :

Origine		
-Résultat de l'exercice		33 591 euros
Affectation :		
- Autres réserves	33 591 euros	
Totaux	**33 591 euros**	**33 591 euros**

Rappel des dividendes distribués :
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président

